

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 97

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Pélissanne - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement - 2014-2017 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2017) avec la commune de Pélissanne pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élevait à 8.894.967 € HT pour une subvention totale de 5.781.729 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 70.213 € pour un montant de travaux de 108.020 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014 et la deuxième tranche (2015) a fait l'objet d'une subvention de 943.787 € pour un montant de travaux de 1.451.980 € HT lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Pélissanne, pour la tranche 2016 faisant apparaître des modifications des tranches 2016 et 2017 des opérations suivantes :

- la reconstruction du groupe scolaire Mistral avec création d'une école maternelle,
- l'aménagement de l'école de musique Maison Arnaud,
- la rénovation du musée communal,
- l'extension de la mairie et sa mise en accessibilité,

Ces modifications entraînent la diminution générale de la tranche 2016 qui passe de 4.559.220 € HT à 1.389.020 € HT mais n'ont aucune incidence financière sur l'économie générale du contrat 2014/2017.

Les opérations prévues au titre de la tranche 2016 sont les suivantes :

1. AMENAGEMENT DE LA RUE CARNOT ET DE LA PLACE CABARDEL

La commune souhaite redynamiser ces voies situées dans le centre ancien en conciliant la qualité patrimoniale, le confort urbain et la vitalité du centre-ville.

En effet, le caractère historique des lieux devra être préservé, cet espace comprenant une fontaine classée à restaurer et étant borné par le musée (qui fera l'objet d'une rénovation prévue dans ce contrat) et la porte du beffroi qui marque l'entrée dans le centre historique.

Le confort urbain sera développé avec l'aménagement d'une zone de vitesse limitée à 30 km/h favorisant les modes de déplacement doux et la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ceci permettra de relancer la vie urbaine, de nombreux commerces étant répartis sur l'ensemble des voies et notamment, plusieurs terrasses de cafés sur la Place Cabardel.

L'opération comportera les travaux suivants :

- la vérification et l'adaptation des réseaux pluviaux,
- les compléments d'éclairages si nécessaire,
- la mise en lumière des édifices remarquables (fontaine du Pélican, tour de l'horloge, musée),
- la reprise de la chaussée pour une mise à sens unique,
- la mise aux normes PMR de la voirie,
- la mise en place d'au moins 35 places de stationnement payant ou de livraison,
- les revêtements de surface,
- la restauration de la fontaine du Pélican,
- la mise en place du mobilier urbain nécessaire (notamment des points de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif).

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2016, s'élève à 1.494.020 € HT dont 784.020 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention pour ce projet.

La subvention départementale pourrait s'élever à 971.113 €, dont 509.613 € au titre de la tranche 2016.

2. RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MISTRAL AVEC CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE

Actuellement, deux des groupes scolaires de la commune ne correspondent plus aux normes en vigueur. L'école maternelle Roux de Brignoles présente des locaux inadaptés qui ne peuvent pas accueillir les enfants dans des conditions optimales de

sécurité et d'espace. De plus, la vétusté des locaux ne permettent pas de les réaménager à un coût raisonnable. Le groupe scolaire Mistral, quant à lui, est composé de deux écoles élémentaires, datant des années 50, son maintien demande de lourds travaux de mise aux normes sismiques et énergétiques.

Devant la difficulté de trouver des terrains disponibles en centre ville, la commune a décidé de regrouper les deux équipements sur le site Mistral, mais étant donné l'état des locaux et la nécessité d'augmenter l'espace, il est prévu de démolir l'existant et de procéder à une construction neuve.

Cela permettra de répondre aux besoins scolaires du secteur et aux normes actuelles des établissements recevant du public. De plus, ce regroupement facilitera le service de la restauration scolaire en lien avec la nouvelle cuisine centrale.

Le projet prévu pour 140 élèves de maternelle et 350 élèves d'élémentaire comprendra 6 classes pour la maternelle, 14 classes pour l'élémentaire et un espace restauration pour une surface totale plancher de 2872 m², ainsi que des espaces extérieurs (cours de récréation, préau, espaces verts...) pour environ 4000 m².

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2017, s'élève à 5.476.647 € HT, dont 605.000 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune bénéficie d'une subvention de la Région de 340.595 € et d'une subvention de l'Etat de 1.524.860 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 3.559.821 € dont 393.250 € au titre de la tranche 2016.

--- oOo ---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2014-2017 s'élève à 1.389.020 € HT, réparti comme suit :

– Aménagement Rue Carnot et Place Cabardel	784.020 € HT
– Reconstruction groupe scolaire Mistral et création maternelle	605.000 € HT
TOTAL	<hr/> 1.389.020 € HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

2014 :	108.020 € HT
2015 :	1.451.980 € HT
2016 :	1.389.020 € HT
2017 :	5.945.947 € HT

La participation globale du Conseil Général pourrait être fixée à 902.863 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Pélissanne, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 902.863 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2017, soit une dépense subventionnable de 1.389.020 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Pélissanne la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 5.781.729 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2014 – 10127T au profit de la commune de Pélissanne en application de la délibération n°304 du 22 octobre 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

